

ADF – enquête collèges 2021

Extrait : Impacts de la crise sanitaire sur les politiques départementales éducatives

EXTRAIT

Résumé

Ce document, extrait de la synthèse globale de l'enquête sur les politiques départementales de l'Éducation réalisée par l'Assemblée des Départements de France, propose un focus sur les conséquences de la crise sanitaire sur la conduite de ces politiques.

Table des matières

Présentation de la méthode de l'enquête « Collèges 2020/2021 »	2
Extrait des résultats du volet 2 - Les politiques éducatives départementales transversales	4
Les caractéristiques de l'échantillon des Départements ayant répondu	4
1. Les collégiens scolarisés dans l'enseignement public et enseignement spécialisé	6
2. La répartition des collèges et financements	6
Les impacts de la crise sanitaire de la covid-19 (collecte des données entre mars 2020 et janvier 2021)	8
1. Les impacts de la crise sur le bâti scolaire des Départements	8
2. Impacts sur les consommables d'hygiène sanitaire et produits d'entretien	9
3. Impacts sur les personnels	10
4. Impacts sur l'équipement numérique des élèves et enseignants	13
5. Restauration scolaire	14
6. Accompagnement social des élèves	16

Présentation de la méthode de l'enquête « Collèges 2020/2021 »

Depuis le 25 février 2020, l'Assemblée des Départements de France (ADF) a installé le groupe de travail « Collèges de demain », présidé par Valérie Simonet, Présidente du Département de la Creuse.

Rattaché à la Commission Éducation, Culture et Sport (ECS) de l'ADF présidée par Bruno Faure, Président du Département du Cantal, ce groupe a l'objectif de réunir élus et collaborateurs départementaux en charge des questions éducatives, de travailler en commun ces sujets, de partager les expériences et d'alimenter l'état de la connaissance des politiques éducatives départementales.

Le questionnaire de l'enquête volet 2 a été ouvert à la saisie des Départements du 18 décembre 2020 au 10 février 2021.

Les données saisies, notamment s'agissant des conséquences de la crise sanitaire, couvrent donc la période de mars 2020 jusqu'au mois de janvier 2021. Le traitement des données a été réalisé par les équipes de l'Assemblée des Départements de France.

48 Départements, soit presque 1 Département sur 2, ont participé au volet 2 de l'enquête.

Extrait des résultats du volet 2

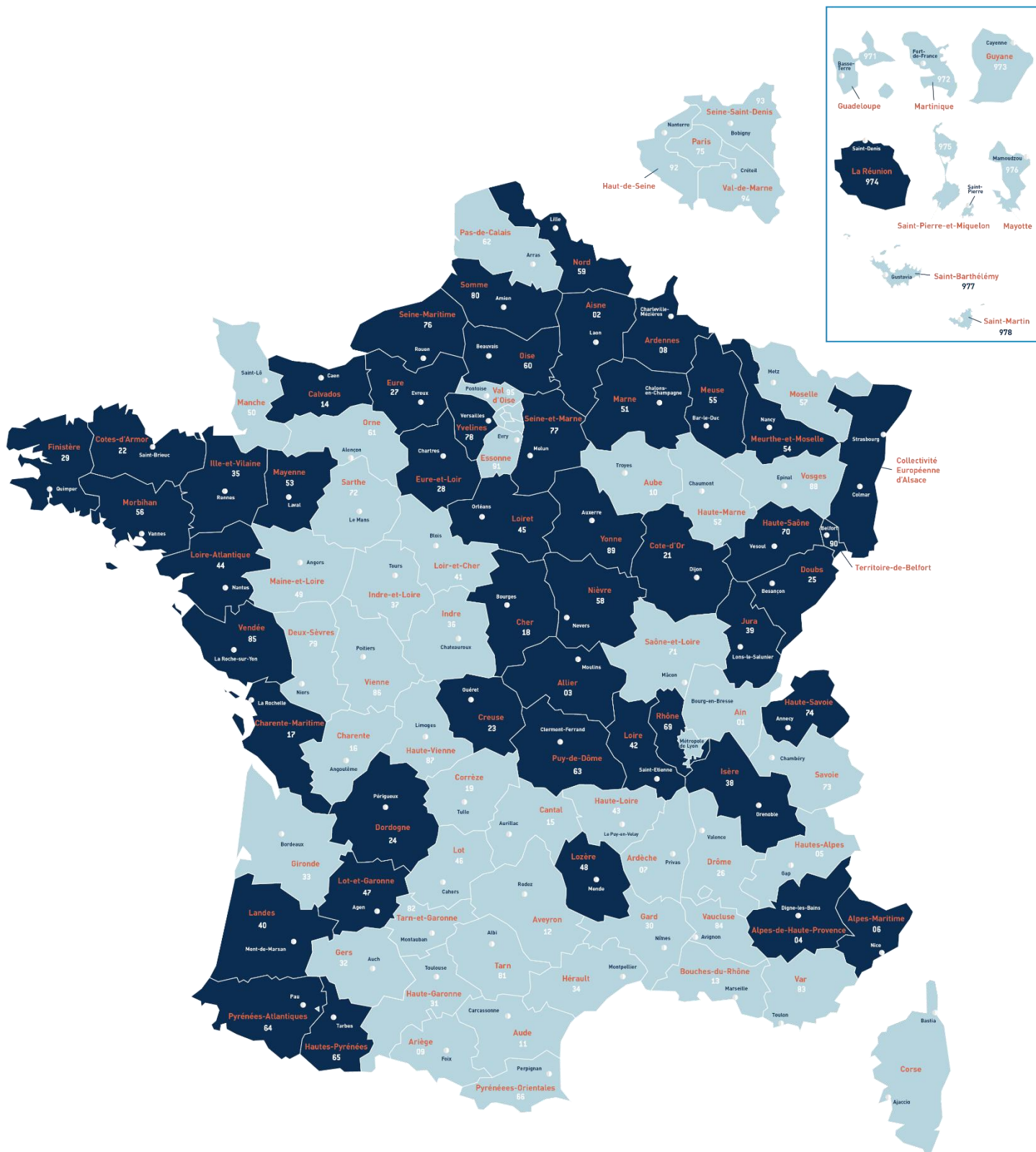
-

Les politiques éducatives départementales transversales

Les caractéristiques de l'échantillon des Départements ayant répondu

48 Départements ont répondu au questionnaire du volet 2 de l'enquête, diffusé à l'ensemble des Départements.

70% de l'échantillon est composé de Département à dominante rurale – soit une représentation dans les mêmes proportions que la composition des territoires au niveau national.



 **Départements ayant répondu à l'enquête**

1. Les collégiens scolarisés dans l'enseignement public et enseignement spécialisé

L'échantillon représente 1 260 212 collégiens scolarisés dans l'enseignement public, soit 36,7 % des collégiens de France répertoriés par le ministère de l'Éducation Nationale (3 432 900 collégiens¹), avec un ratio par département allant d'un minimum de 4 260 élèves pour le Département de la Creuse et un maximum de 94 000 élèves pour le Département du Nord. Un Département compte, en moyenne de l'échantillon, 26 254 collégiens scolarisés dans l'enseignement public.

2. La répartition des collèges et financements

Le ministère de l'Éducation Nationale recense en moyenne 72 collèges par Département pour un total de 7 230 collèges dont 5 300 collèges publics. **Dans le cadre de notre échantillon, le ratio est, en moyenne, de 54 collèges par Département pour un total de 2 601 collèges publics représentés – soit 49% des collèges publics de France.**

Cumulés, les budgets des 48 Départements participants représentent un total près de 1,5 milliard d'euros, avec une moyenne de 33,3 millions d'euros par Département. La moyenne par élève est de 1 189 euros².

¹ Les chiffres clés du systèmes éducatifs années 2020/2021 – Ministère de l'Éducation Nationale

² Ces résultats montrent une tendance stable de la dépense par élève des Départements, estimée à 1 200€ par élève lors de la précédente enquête ADF – sur un échantillon plus restreint de Département.

QUESTIONNAIRE COLLÈGE

CARTE D'IDENTITÉ DES DÉPARTEMENTS

**NOMBRE DE DÉPARTEMENTS
QUI ONT RÉPONDU À L'ENQUÊTE**



48

Départements ont répondu à l'enquête.

BUDGET GLOBAL
DESTINÉ AUX COLLÈGES ET AUX POLITIQUES ÉDUCATIVES

1,5 Md €

Total des budgets "Education" des
Départements de l'échantillon destinés aux
collèges et aux politiques éducatives



**NOMBRE DE COLLÈGES
PRÉSENTS DANS LES DÉPARTEMENTS**

2 601



Collèges publics sont répartis dans les 48
Départements, avec un maximum de 202
pour le Département du Nord et un minimum
de 12 pour le Département de la Lozère.

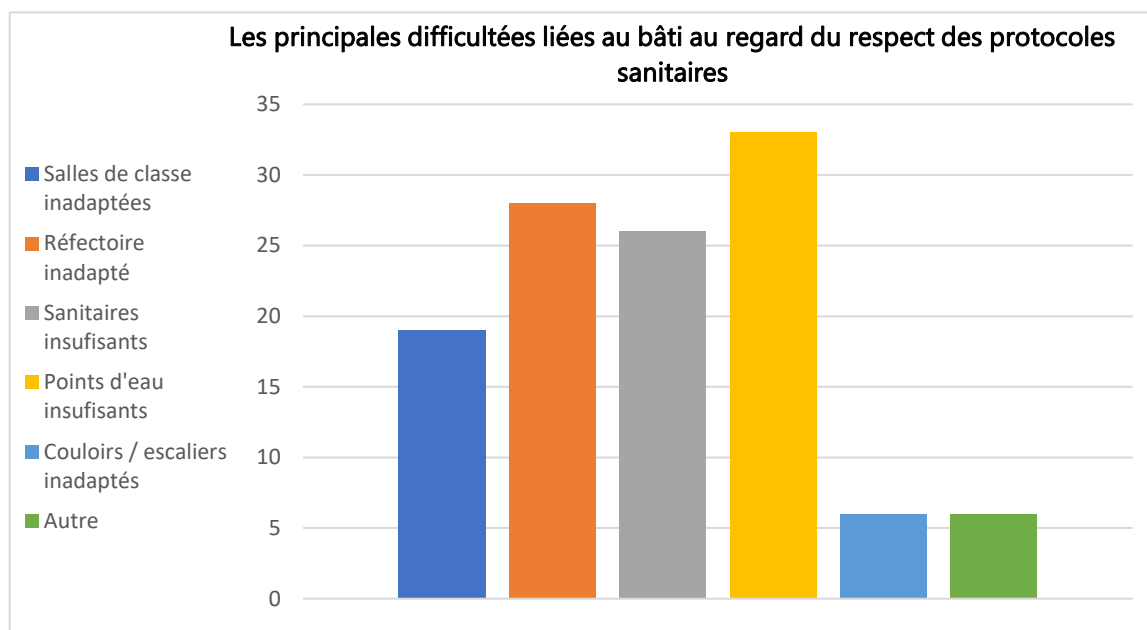
Les impacts de la crise sanitaire de la covid-19 (collecte des données entre mars 2020 et janvier 2021)

1. Les impacts de la crise sur le bâti scolaire des Départements

La crise sanitaire a eu des impacts sur le fonctionnement des collèges et a fait ressortir les limites bâtimentaires des établissements.

Le premier point remonté par les Départements sondés concerne **le manque de points d'eau**. Le constat est particulièrement criant à la suite des règles inhérentes aux protocoles sanitaires successifs mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale à compter de mai 2020.

La deuxième principale difficulté identifiée vise les **réfectoires, inadaptés aux mesures de distanciation sociale**. La problématique a été systématiquement relayée par l'ADF lors des échanges avec le ministère de l'Éducation Nationale lors de la présentation des protocoles sanitaires.



Parmi les autres difficultés, **la gestion des espaces et de circulation des usagers** est également remontée – *exemple : la gestion des élèves concentrés sous le préau par temps de pluie*.

S'agissant de la ventilation des espaces, certains Départements signalent des difficultés structurelles pour assurer la bonne aération des pièces (*exemple : fenêtres scellées*). La problématique de l'équipement en capteurs CO2 n'est pas ici remontée.

Certains Départements ont signalé réétudier les plans de rénovation et construction des collèges en raison des limites identifiées pendant la période de la crise sanitaire. La principale

motivation pour avancer les calendriers des travaux prévus initialement est justifiée par de grandes difficultés pour gérer les concentrations d'élèves dans les espaces existants.

2. Impacts sur les consommables d'hygiène sanitaire et produits d'entretien

a) *Dotation en masques*

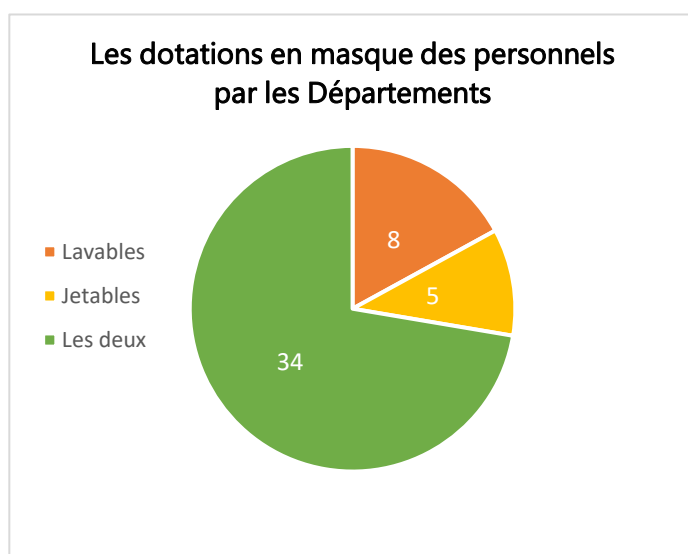
Avec la crise sanitaire, tous les Départements ont doté en masques les personnels départementaux dans les collèges. Pour les $\frac{3}{4}$ des Départements participants, la solution adoptée est celle d'utiliser des masques lavables et jetables.

Le coût de cet équipement nouveau est variable en fonction du nombre de personnel des Départements.

Les dépenses oscillent entre 7 500 € et 400 000 €.

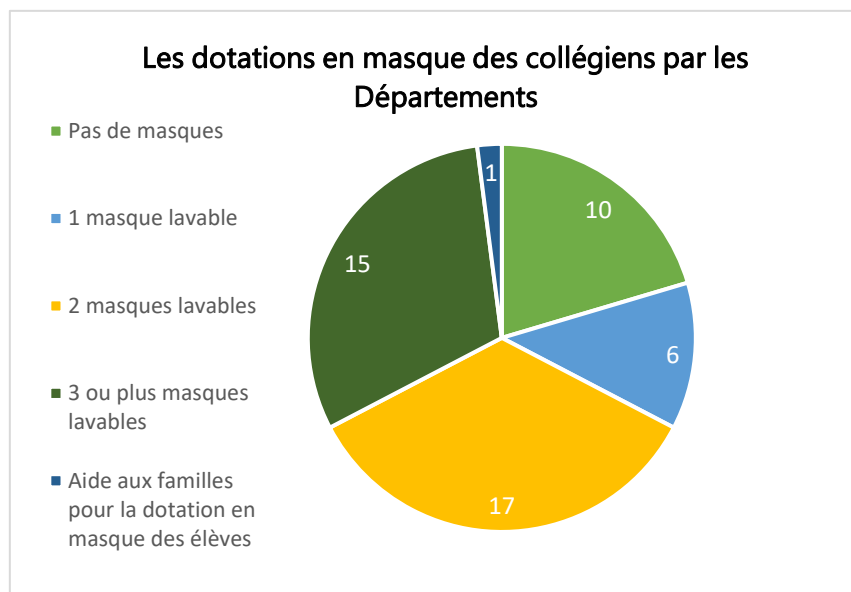
La moyenne, située à 82 145 €, est beaucoup plus importante que la dépense médiane des Départements correspondant à 63 153 €.

Allant au-delà de leur compétence obligatoire, 80 % des Départements participants ont doté directement en masques les collégiens ou proposé des aides aux familles pour cette dotation.



Le coût de la dotation en masques des élèves représente, en moyenne 157 876 € par Département.

Ces dépenses oscillent de 10 592 € à 834 000 €. Le coût moyen par élève est estimé à 6,01 euros.



Aucun Département n'a déclaré doter en masque les enseignants et personnels de l'Éducation Nationale depuis la rentrée scolaire de septembre 2020. Contrairement aux remontées durant la période mai/juin 2020.

b) Consommables hors masques (produits d'entretiens et consommables divers)

Le surcoût global lié à la fourniture de consommables d'hygiène hors masque est évalué en moyenne à 155 220 € par Département. La dépense est estimée à 7 425€ par établissement.

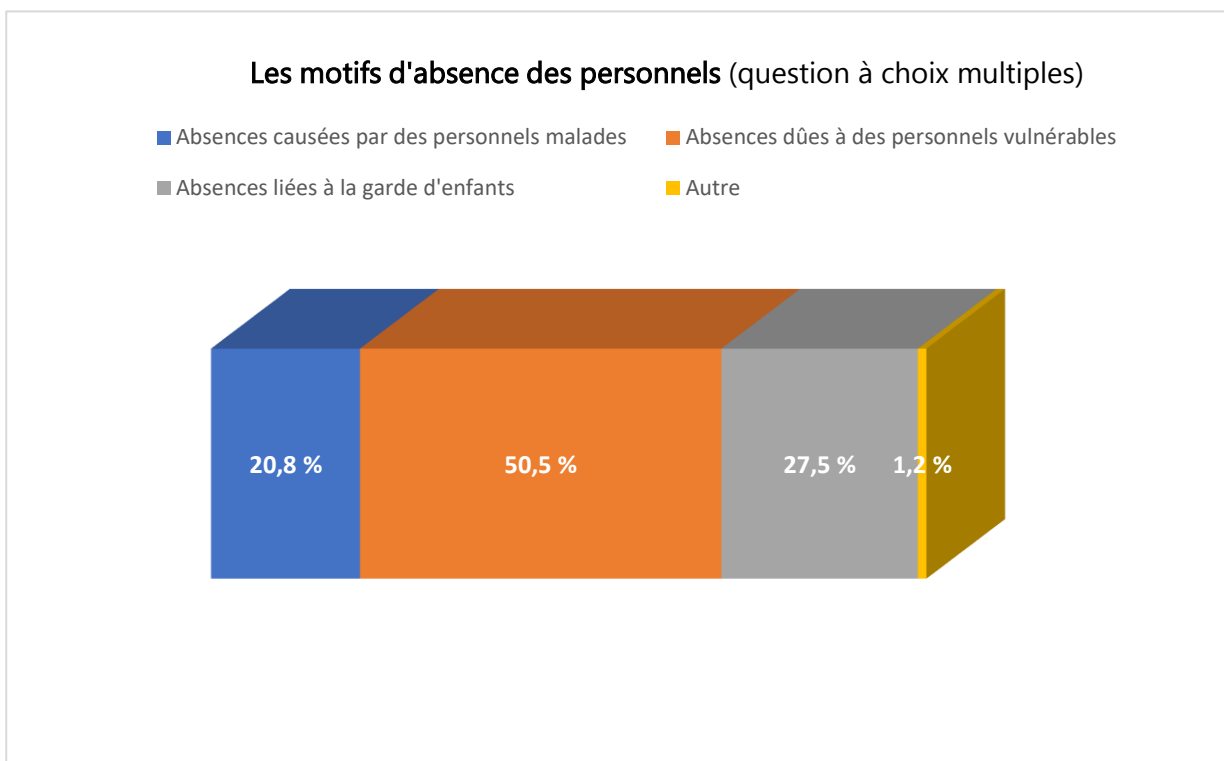
3. Impacts sur les personnels

a) Le constat d'un absentéisme important des personnels

Lors de la reprise de l'école du 11 mai 2020, la plupart des collèges ont été confrontés à des **difficultés d'absentéisme des personnels**.

Dans la majorité des Départements, 25 sur les 45 ayant répondu à la question, ce taux d'absence ne dépasse pas toutefois les 15% des effectifs.

Ce chiffre cache de profondes différences entre les Départements, en fonction du nombre de personnels employés. Pour 18 Départements, ce taux se situe entre 16 et 30% du personnel. 2 Départements (Rhône et Yonne) déclarent avoir été confrontés à des problèmes d'absentéisme de l'ordre de 30 à 50% des effectifs.



Pour la moitié des Départements sondés, la majorité des absences est liée à la vulnérabilité des personnels, selon la définition des Agences Régionales de Santé. Pour 25 d'entre eux, le problème réside dans les difficultés de garde d'enfant. Enfin, 20 Départements, déclarent la maladie comme cause de l'absentéisme des personnels.

b) La nécessité de recruter

Pour pallier l'absence des personnes, les Départements ont eu recours aux remplacements et / ou nouvelles embauches de manière importante.

La majorité des Départements a répondu qu'ils avaient résolu le besoin de personnel supplémentaire par des recrutements ponctuels (missions courtes et intérimaires). D'autres ont réussi à surmonter cette difficulté en mettant en place une nouvelle organisation en interne.

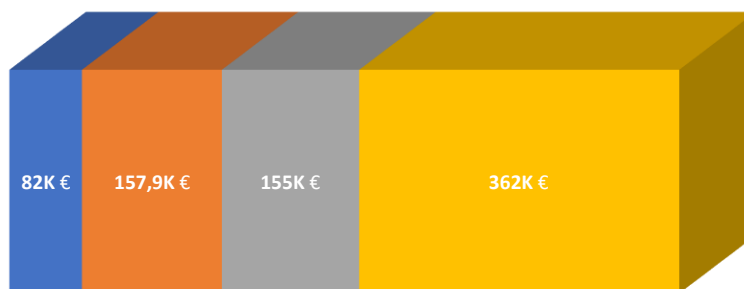
9 Départements ont eu recours à des recrutements de long terme pour tout ou partie du besoin d'effectifs supplémentaires.

Au total, 37 Départements sur les 48 ont augmenté leurs recrutements lors de la crise sanitaire. Le coût total de ce recrutement est estimé à 362 182 euros en moyenne par Département.

INITIATIVES

- Le Département de l'**Aisne** a eu recours à des contractuels bénéficiaires du RSA.
- La **Collectivité Européenne d'Alsace** a mis en place plusieurs mesures telles que le recours aux intérimaires. Elle a également pu solliciter directement les services de restaurations locaux, au titre de l'état d'urgence sanitaire. Ces restaurateurs ont pu remplacer des équipes de cuisine en sous effectifs.
- Le Département du **Calvados** a eu recours aux associations d'insertion pour le recrutement de contractuels.

Le surcoût moyen total estimé lié aux conséquences de la crise sanitaire pour les Départements (fonctionnement)



- Coût dû aux dotations en masques des personnels
- Coût dû aux dotations en masque des élèves
- Surcoût dû à la consommation de produits d'hygiène
- Coût supplémentaire lié au renforcement des équipes

Ainsi, le surcoût total moyen engendré par les mesures liées au respect des protocoles sanitaires pour un Département représente 756 900 €.

4. Impacts sur l'équipement numérique des élèves et enseignants

a) Équipement numérique des élèves

Le 16 mars 2020, le Président de la République annonçait la fermeture des Écoles pendant 3 semaines. Afin d'assurer une continuité pédagogique des élèves, **les Départements ont appliqué une politique d'équipement numérique aux familles.**

Durant la période de fermeture et de manière non exclusive, les Conseils départementaux ont doté les élèves de :

- Tablettes pour 57,6% d'entre eux (32 Départements) ;
- Ordinateurs portables pour 39% d'entre eux (17 Départements) ;
- Ordinateurs fixes pour 16% des Départements (7 Départements).

La question étant à choix multiples, plusieurs Départements ont prêté tablettes et ordinateurs portables.

Il convient de noter que seuls 7 Départements sur les 48 de l'échantillon ont eu besoin de passer des commandes supplémentaires en outils informatiques.

À la fin du confinement, 39 Départements (sur 48) ont récupéré les matériels prêtés durant le confinement.

INITIATIVES

- Le Département des **Ardennes** n'est pas intervenu directement auprès des élèves mais a laissé, à chaque établissement, la possibilité d'organiser la distribution aux familles.
- Le Département des **Landes** a équipé 60,3% de ses collégiens en distribuant 10 077 ordinateurs portables et tablettes tactiles. Au moment de la récupération des matériels, le Département indique avoir eu 47% de casse sur les matériels prêtés aux 3èmes qui quittaient le collège.
- Le Département du **Rhône** a rencontré des difficultés d'articulation avec les services de l'État concernant les modalités de mise à disposition des tablettes aux familles.

b) Équipement numérique des enseignants

Les deux tiers des Départements (32) n'ont pas doté en matériels numériques les enseignants qui relèvent des services de l'Éducation Nationale. Parmi le tiers restant, 8 Départements ont déclaré que ces prêts relevaient d'une politique continue du Conseil départemental. Les autres Départements ont déclaré avoir prêté des équipements à un nombre restreint d'enseignants.

Seul le Département du Doubs déclare que ces prêts ont bénéficié à un nombre important d'enseignants.

c) Intervention des Départements sur l'accès à la connexion

La mise à disposition de clé 4G aux élèves ou enseignants a été très minoritaire et ne concerne que les Départements de la Somme, de l'Ille-et-Vilaine et les Pyrénées-Atlantiques.

La moitié des Départements déclarent être intervenus sur les équipements permettant l'accès à un Environnement Numérique de Travail (ENT) pendant la période couverte par l'enquête. Ces interventions sont justifiées pour augmenter les capacités de connexion ou résoudre des difficultés techniques autres.

d) Suivi des élèves par le Département pendant la fermeture des Écoles

Les 3/4 des Départements participants indiquent ne pas avoir mis en place de dispositif spécifique particulier de suivi des élèves pendant la période.

Aussi, autant de Départements ont déclaré de pas pouvoir estimer un nombre d'élèves décrocheurs pendant cette période. **Ils regrettent que les services déconcentrés de l'État n'aient pas procédé à cette descente d'informations, malgré leurs sollicitations.**

INITIATIVES

- Le Département des **Alpes-Maritimes** a mis en place une ligne téléphonique à destination des parents et des élèves pour résoudre les problèmes techniques.
- Le Département de la **Meurthe-et-Moselle** indique avoir contrôlé le nombre des connexions et le temps de celles-ci pour effectuer un suivi des élèves.
- Le Département de la **Mayenne** indique avoir renforcé l'accompagnement des élèves par les services sociaux à destination des familles signalées, des enfants placés et des mineurs non accompagnés pendant la période.
- Le Département de la **Somme** a mis en place un suivi particulier à destination des collégiens boursiers, depuis la rentrée 2020/2021.

5. Restauration scolaire

L'échantillon représente 2 208 restaurants scolaires. 42 Départements déclarent un régime de gestion directe s'agissant de leurs restaurants scolaires.

a) Le maintien du service de restauration pendant la réouverture des Écoles

Durant la période de réouverture des Écoles (11 mai 2020 jusqu'aux vacances estivales), tous les Départements ont assuré un service de restauration. Les deux tiers des répondants déclarent avoir assuré un service de restauration complet dans tous les collèges. Le dernier tiers indique avoir assuré un service partiel.

Il faut mettre en avant les efforts significatifs réalisés par les Départements et leurs équipes pour permettre cette réouverture, au lendemain des annonces gouvernementales et diffusion des protocoles. Si quelques Départements indiquent une adaptation des services avec des repas froids, la plupart précisent avoir assuré la production et la distribution des repas chauds.

Parmi les difficultés à relever, certains Départements signalent le refus des chefs d'établissement de rouvrir les demi-pensions, préférant organiser l'accueil des élèves à la demi-journée.

b) Les impacts sur le fonctionnement des services de restauration

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2021, tous les élèves étaient reçus dans les collèges. Les Départements ont veillé à garantir le respect strict des protocoles sanitaires, ce qui a considérablement bouleversé le fonctionnement du service de restauration scolaire.

Pour respecter les protocoles sanitaires, 65% des Départements répondants ont organisé 1 à 2 services supplémentaires chaque midi (30 Départements), contre 32% n'en ayant pas eu besoin (15 Départements). Le Département de la Somme déclare avoir dû mettre en place plus de 3 services supplémentaires.

Les principales difficultés d'application du protocole sanitaire en vigueur remontées par les Départements sont les suivantes :

- **Moyens humains et techniques souvent insuffisants** pour assurer un service individualisé et la désinfection des équipements entre chaque élève.
- **Diminution du temps d'accueil des élèves à table** en raison de l'augmentation du nombre de service.
- **Impossibilité ou grosses difficultés à respecter les distanciations recommandées**, la superficie des réfectoires étant insuffisante pour espacer suffisamment les tables et chaises.

Également, s'agissant de l'accès aux restaurants, les Départements qui avaient installé des accès biométriques ont préféré les condamner pour remettre en place une pointeuse manuelle ou un système par carte (choix des établissements). **Tous les Départements ont mis en place un système de gestion des flux d'entrée pour s'assurer de la correcte désinfection au gel hydroalcoolique des convives.**

Par ailleurs, le contexte particulier a justifié pour un peu plus de la moitié des Départements de l'échantillon (25 Départements) de mettre en place des remises ou exonérations des frais des repas spécifiques pour les élèves demi-pensionnaires absents en raison de la crise du Covid-19. Pour les Départements facturant « au repas », les délais de carence ont généralement été supprimés ou assouplis.

INITIATIVES

- Les Départements de la **Meuse** et de l'**Oise** n'ont facturé aucun repas pendant la période de confinement.
- Certains Départements, comme la **Haute-Savoie** ou le **Rhône**, permettent les remises d'ordre sur justificatif déclaratif d'un cas contact.
- Le Département des **Alpes-Maritimes** a prolongé son aide aux familles à hauteur de 1€ par repas.

6. Accompagnement social des élèves

Les Départements proposant des bourses à la scolarité ont continué de les verser, sans décompte des jours de non-scolarité.

INITIATIVES

- Le Département de la **Mayenne** a versé une aide exceptionnelle en augmentant de 40% les bourses versées à compter de décembre 2020.
- Le Département du **Calvados** a versé en une fois le montant des bourses aux bénéficiaires, en les majorant de 50%. Cette aide représente un surcoût de 800 000€ pour le Département.
- Le Département du **Morbihan** a accordé 100€ par élève bénéficiaire habituellement du dispositif « Rest'o collègue 56 » sous forme de chèque déjeuner pour un montant de 800 000€.
- Le Département du **Nord** a indiqué qu'il mettait en place 3 taux d'aide à la demi pension en fonction des ressources des familles. Ces sommes étant déduites du prix des repas demandés aux familles. Par ailleurs le dispositif du Département « Aide à la Réussite du Collégien » a été adapté et une aide supplémentaire d'un montant de 971 500€ a été accordée aux collèges publics pour aider les familles en difficulté, notamment dans le paiement de l'aide à la demi pension.

